**** 

**PROMOUVOIR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRES ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

**PROJET DE CADRE D'ACTION**

**Introduction**

La promotion du commerce entre les États membres de l'OCI a toujours reçu une plus grande attention des décideurs et des États membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI). Le commerce est considéré comme un élément crucial pour la coopération socio-économique et le développement intra-OCI, car il contribue à l'éradication de la pauvreté, à la création de richesse, à la création d'emplois et à un meilleur bien-être économique. Les dispositions de la Charte de l'OCI et d'autres documents-cadres multilatéraux ont souligné la primauté du commerce intra-OCI dans le domaine de la coopération socio-économique de l'OCI. Le Programme d'Action Décennal (TYPOA), adopté lors du 3e Sommet Extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al-Mukarramah en décembre 2005, a spécifiquement fixé un objectif d'atteindre 20% du commerce intra-OCI d'ici 2015. Le programme successeur de TYPOA, nommé Le Programme d'Action de l'OCI 2025 et adopté lors du 13ème Sommet de l'OCI tenu à Istanbul, Turquie en avril 2016, avait pour objectif de réaliser 25% du commerce intra-OCI en 2025.

2. Jusqu'à présent, la création du Centre islamique pour le développement du commerce en tant qu'institution subsidiaire de l'OCI basée à Casablanca, Royaume du Maroc en 1981 visait à assurer la promotion et la facilitation du commerce entre les États membres de l'OCI, à échanger des recherches et des données et à aider les États membres à accroître leur compétitivité et à développer leurs capacités de production. Par la suite, l'élaboration de divers accords multilatéraux tels que l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale (1977), l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements (1981) et l’Accord Cadre de l'OCI sur le Système de Préférences Commerciales (1990) ont a fourni les cadres juridiques requis pour la promotion du commerce et de l'investissement entre les États membres de l'OCI.

3. Avec l'avènement de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA), dont le Statut a été adopté par le Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) de l'OCI le 11 décembre 2013, la tâche des relations commerciales intra-OCI dans le secteur agroalimentaire a maintenant dévolue à cette institution spécialisée de l'OCI. En conséquence, tous les instruments multilatéraux seraient désormais applicables aux fins de promouvoir le commerce et la coopération en matière d'investissement entre ses États membres dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Surtout, des échanges commerciaux actifs devraient combler le fossé du commerce alimentaire de près de 67 milliards de dollars des États-Unis enregistré en 2018, qui a continué d'aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'espace de l'OCI, en particulier lorsque les chiffres stupéfiants sur le gaspillage alimentaire et les pertes après récolte y sont ajoutés.

4. Ce Projet de Cadre d'action guiderait les activités de l'OISA sur la promotion du commerce et de l'investissement dans le domaine de l'agroalimentaire, en utilisant les outils de base déjà adoptés par l'OCI, tout en s'inspirant également des meilleures pratiques mondiales en matière de commerce et d'investissement.

**Commerce des produits alimentaires**

5. L'augmentation du volume du commerce intra-OCI de 539 milliards de dollars des États-Unis en 2010 à 644,3 milliards de dollars des États-Unis en 2017[[1]](#footnote-1) est une évolution positive après la reprise de la triple crise alimentaire, énergétique et financière de l'exercice biennal précédent. Cependant, les importations agrégées de l'OCI en 2017 se sont élevées à 249 milliards de dollars des États-Unis, tandis que ses exportations se sont élevées à 143 milliards de dollars des États-Unis, affichant ainsi un déficit commercial de 106 milliards de dollars des États-Unis la même année [[2]](#footnote-2). En conséquence, alors que les exportations alimentaires intra-OCI sont passées de 66,2 milliards de dollars des États-Unis en 2016, les importations intra-OCI sont passées de 27% en 2016 à 23,2% en 2017[[3]](#footnote-3). Dans l'ensemble, les exportations alimentaires de l'OCI en 2018 se sont élevées à 117,2 milliards de dollars des États-Unis en 2018, contre des importations alimentaires évaluées à 184,2 milliards de dollars des États-Unis, créant un déficit commercial alimentaire de près de 67 milliards de dollars des États-Unis.[[4]](#footnote-4) Les aliments constituant la catégorie la plus importante des importations de l'OCI, les principaux exportateurs vers l'OCI en 2017 étaient tous des pays non membres de l'OCI: le Brésil, avec 18,3 milliards de dollars, suivi par les États-Unis (12,9 milliards de dollars), l'Inde (12,6 milliards de dollars des États-Unis), la Russie (10,0 milliards des États-Unis) et l'Argentine (9,5 milliards de dollars des États-Unis)[[5]](#footnote-5).

**Principaux importateurs et exportateurs de produits alimentaires des pays de l'OCI - 2018 (en milliers de dollars des États-Unis $)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Importation de marchés | | Exportation de marchés | |
| Chine | 8,528,272 | Brésil | 16,558,919 |
| Inde | 7,942,803 | les États-Unis d'Amérique | 14,672,855 |
| les États-Unis d'Amérique | 7,172,141 | Inde | 13,279,214 |
| Pays-Bas | 5,911,846 | Fédération Russe | 11,549,702 |
| Espagne | 4,255,258 | Chine | 8,564,506 |
| Fédération Russe | 4,084,663 | Argentine | 8,451,940 |
| Singapour | 3,345,200 | Indonésie | 7,460,554 |
| Italie | 3,331,530 | Thaïlande | 6,946,927 |
| Allemagne | 3,249,471 | France | 6,927,573 |
| Irak | 3,195,920 | Ukraine | 6,808,515 |

Source: ITC - Trade map

6. Bien que l'objectif intra-commerce de l'OCI de 20% ait été atteint en 2015, à en juger par le volume enregistré du commerce intra-OCI de 20,33%, la diminution enregistrée de ce chiffre à 18,65% en 2016 et 19,82% en 2017 indique que des efforts doivent être intensifié pour éviter une nouvelle baisse des échanges commerciaux intra-OCI.

**Obstacles au commerce intra-OCI**

7. Les principaux obstacles au commerce alimentaire intra-OCI peuvent être attribués aux problèmes suivants :

***Logistique et coût de transport élevé***

8. Le coût élevé du transport des marchandises d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un pays donné entrave la compétitivité des produits de l'OCI. Cette situation affecte tous les modes de transport, y compris le transport terrestre, maritime et aérien. Cette contrainte est également exacerbée par la présence de douze (12) pays enclavés dans l'espace de l'OCI, qui nécessitent un long transit de transit des marchandises. L'insuffisance des services de communication et de télécommunications a également affecté la facilité de faire des affaires dans les États membres de l'OCI.

9. Les statistiques disponibles sur le secteur des transports (transport routier, transport ferroviaire, transport maritime, transport aérien) dans les États membres de l'OCI montrent un faible niveau de capacité de ce secteur important dans ces pays en tant que groupe. Par exemple :

* Capacité de transport routier: la longueur moyenne des routes pour 1000 personnes vivant dans les États membres de l'OCI est calculée à 2,3 km, ce qui se compare mal à la moyenne mondiale de 5,1 km.
* Capacité de transport ferroviaire: la longueur moyenne des chemins de fer desservant 100 000 personnes n'est que de 6,9 km dans le groupe des pays de l'OCI tandis que la moyenne mondiale est de 16,4 km - plus du double de celle des pays de l'OCI.
* Capacité de transport aérien: le nombre de passagers nationaux et internationaux transportés par des avions immatriculés dans les pays de l'OCI est calculé à 397,7 pour 1000 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 456,7 passagers.
* Capacité de transport maritime: le débit total de conteneurs pour 1000 personnes dans les pays de l'OCI est mesuré à seulement 76,5 tonnes, comparé à la moyenne mondiale de 101,4 tonnes[[6]](#footnote-6).

10. Ces derniers temps, l'OCI a ancré sa coopération économique avec les pays membres d'Asie centrale sur le soutien à la multiplication des corridors de transit ferroviaire dans la sous-région, tout en soutenant le corridor de transport multimodal entre Dakar et Port-Soudan en collaboration avec l'Union africaine ainsi que le Trans-African Highway, visant à faciliter la facilité de faire des affaires dans la sous-région africaine.

11. De même, le développement d'infrastructures de transport adéquates dans les États membres de l'OCI reste une priorité stratégique pour la BID. En 2015, le montant des approbations totales de la BID pour les projets du secteur des transports dans les États membres de l'OCI a atteint 11,7 milliards de dollars. L'un de ces projets est le projet de route Arlit-Assamaka au Niger, qui est une section critique de la route transsaharienne qui va du littoral méditerranéen en Algérie au littoral atlantique au Nigéria. Parmi les autres projets figuraient le projet de chemin de fer Kazakhstan-Turkménistan-Iran, qui fait partie du couloir de transport Nord-Sud; la reconstruction de la route Taraz – Talas – Suusamyr en République kirghize; Route Nema-Bassikounou en Mauritanie; et le projet de route Pendembu-Kailahun en Sierra Leone, entre autres.

***Exclusion financière***

12. Le non-accès au capital et au financement par les petites et moyennes entreprises dans le secteur agroalimentaire pose une plus grande contrainte au commerce dans la plupart des États membres de l'OCI. Avec la proportion considérable de personnes non bancarisées résidant dans le monde musulman, des initiatives efficaces doivent être prises pour vulgariser les produits bancaires et financiers islamiques, améliorant ainsi l'accès aux ressources investissables. Heureusement, il y a une croissance notable des financements conformes à la charia sur les marchés des actions et des capitaux. L'Institut islamique de recherche et de formation (IRTI), l'une des filiales de la Banque islamique de développement (BIsD), a déclaré que le nombre et la taille des fonds conformes à la charia sont passés de 13 en 1996 et 150 en 2000 à plus de 400 en 2006, impliquant plus de 300 milliards de dollars des États-Unis [[7]](#footnote-7).

13. De même, le marché des actions islamiques, tel que répertorié par l'indice Dow Jones Islamic Market Index (DJIMI), a estimé la valeur de la capitalisation boursière des actions conformes à la charia à Bahreïn, en Malaisie et au Pakistan à environ 104 milliards de dollars des États-Unis en 2004, avec une projection d'un Capitalisation à l'échelle de l'OCI estimée à 300 milliards de dollars des États-Unis en 2006.

14. Dans le même ordre d'idées, l'émission des Sukuk (obligations islamiques), qui a débuté en 2001-2002, a atteint fin 2007 18,52 milliards de dollars des États-Unis en six ans, enregistrant un taux de croissance de 517% pour les Sukuk souverains et de 1242% pour les Sukuk d'entreprise. Récemment, la Malaisie a enregistré une performance impressionnante dans sa contribution au financement islamique grâce à un taux de croissance de 8,3% en 2019, dépassant la croissance des prêts des banques conventionnelles de 1,6%, portant ainsi la part du financement islamique au total des prêts du système à 35% contre 27% en 2015 [[8]](#footnote-8). De même, le Gouvernement du Nigéria a émis son deuxième Sukuk souverain de 7 ans (basé sur la location) en 2018 pour financer des projets routiers avec une réponse populaire massive. De leur côté, les pays de la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG), la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie et le Pakistan ont émis des Sukuk totalisant 42,2 milliards de dollars des États-Unis en 2019, contre 39,8 milliards de dollars des États-Unis en 2018 [[9]](#footnote-9).

15. Les problèmes inhérents au préfinancement des marchandises, à l'obtention de la couverture d'assurance, aux garanties d'exportation et aux approbations de devises sont des problèmes de facilitation des échanges qui se sont révélés très lourds dans la région de l'OCI. À cette fin, la création, au sein du Groupe de développement islamique de la Société islamique internationale pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC) et de la Société internationale de financement du commerce islamique (ITFC), vise à surmonter cette contrainte majeure. Il est instructif que l'industrie du financement du commerce islamique ait été estimée à seulement 186 milliards de dollars des États-Unis en 2016 sur une industrie financière mondiale évaluée à 12,3 billions de dollars des États-Unis en 2016 [[10]](#footnote-10).

***Pauvreté des investissements intra-OCI et étrangers directs***

16. Le rôle de l'investissement étranger direct (IED) dans la promotion de la croissance économique, l'industrialisation, la création d'emplois et la création de richesse dans les États membres de l'OCI ne peut pas être surestimé. Ceci est donné la nécessité de compléter les ressources locales disponibles au sein de l'OCI, qui compte vingt-deux de ses 57 États membres appartenant aux pays les moins avancés (PMA). Cependant, les efforts doivent être intensifiés aux niveaux local, national et régional pour attirer les investissements étrangers directs dans les États membres de l'OCI, qui ne représentaient que 13,9% du chiffre mondial en 2018. Cette situation défavorable est également aggravée par la diminution constante des flux d'aide publique au développement (APD) vers les États membres de l'OCI en provenance des pays développés.

17. Attirer l'IED vers les États membres de l'OCI nécessite la mise en place d'environnements politiques, législatifs, institutionnels et financiers favorables à tous les niveaux, y compris local, national et régional. À cette fin, l'Accord de l'OCI sur la promotion, la protection et la garantie des investissements a été approuvé en 1981 et a continué de traiter les différentes questions portant sur la promotion et la protection des investissements, conformément aux normes mondiales. Cela comprend le mécanisme ad hoc existant pour le règlement des différends relatifs aux investissements, qui appartient au Secrétaire général de l'OCI et les efforts en cours pour établir un mécanisme permanent de règlement des différends.

18. Outre ce qui précède, le rôle du secteur privé est très important pour favoriser l'investissement et l'accès aux crédits. Le partenariat public-privé peut être considérablement développé, compte tenu d'un climat d'investissement transparent avec un cadre réglementaire clair sur le front national. Les différentes sociétés offrant des services de conseil peuvent générer la confiance requise pour les flux d'investissement. L'introduction de sukuk et d'autres instruments financiers conformes à la charia stimulerait la croissance du secteur financier, même si les ressources privées, le nouveau mécanisme de financement participatif et les fonds de crédit rural sont canalisés vers le secteur productif. À cette fin, la création en 1977 de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (ICCIA), en tant que fédération faîtière des chambres de commerce nationales des États membres de l'OCI, visait à intégrer le rôle du secteur privé dans la promotion des activités de coentreprise, du commerce et de l'investissement, et en fait un plaidoyer plus large pour le libre-échange et la croissance et le développement économiques dirigés par le secteur privé.

***Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce***

19. Les problèmes de restrictions quantitatives et qualitatives au libre-échange ont également limité l'accès aux marchés de l'OCI. La plupart des pays de l'OCI, en particulier les pays les moins avancés, dépendent des droits d'importation pour générer des revenus, en vue de consolider leurs économies tributaires des matières premières et les finances publiques. À cette fin, des taxes et droits de douane sont perçus sur les importations de biens et services, tandis que les efforts visant à éliminer les barrières tarifaires au commerce se heurtent toujours à des résistances. L'Accord Cadre de l'OCI sur le Système de Préférences Commerciales (TPS-OCI) adopté en 1990 n'a reçu qu'un soutien conditionnel des États membres de l'OCI en raison en partie du profil de revenus dépendant des importations et en partie en raison de leur appartenance à des zones de libre-échange régionales et à des unions douanières. La tâche devant l'OCI est d'encourager les États membres à opérationnaliser le TPS-OIC et ses deux accords connexes, à savoir le Protocole sur le schéma tarifaire préférentiel pour le TPS-OIC (PRETAS) - 2005, et le Système de préférences commerciales - Règle d'origine (TPS-RoO ), afin que les exportations intra-OCI bénéficient d'un meilleur accès à un marché de l'OCI de 1,5 milliard de dollars des États-Unis.

***Obstacles techniques et normes alimentaires Halal***

20. Compte tenu de la nécessité pour les États membres de l'OCI d'élaborer des normes communes qui faciliteraient l'exportation de biens et services dans la région de l'OCI, l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (SMIIC) a été créé en vue d'encourager le développement et l'application collectifs mais progressifs de normes pour les biens et services. En outre, les exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les exportations et les questions phytosanitaires sont très cruciales dans l'industrie alimentaire. Le marché halal mondial devient progressivement dynamique, compte tenu du changement de perception selon lequel l'industrie ne s'occupe que de l'abattage d'animaux et de l'exclusion des produits alcoolisés et porcins. Le marché, qui comprend désormais les produits pharmaceutiques, les cosmétiques, la mode et, en fait, le tourisme, était évalué à 436,8 milliards de dollars des États-Unis en 2016. Selon «Global Islamic Economy», les dépenses de consommation des musulmans dans l'ensemble de la nourriture et du mode de vie Halal en 2014 étaient évaluées à 1,8 billion de dollars des États-Unis, avec des perspectives d'atteindre 2,6 billions de dollars des États-Unis en 2020 [[11]](#footnote-11).

21. À cet égard, le commerce alimentaire a offert une bonne occasion aux États membres de l'OCI de convenir de normes Halal unifiées pour l'exportation des aliments Halal et autres dérivés à destination et en provenance des États membres de l'OCI. Des efforts sont en cours pour assainir l'ensemble du marché Halal, pour éliminer la confusion actuelle et les fonctions réglementaires qui se chevauchent. Au mieux, une reconnaissance mutuelle des certificats Halal devrait être convenue par toutes les parties prenantes du marché Halal. L'OISA collabore actuellement avec des parties prenantes telles que SMIIC, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Forum international d'accréditation Halal (IHAF) pour assurer un environnement sain de réglementation et de développement des capacités sur le marché Halal.

***Commerce des produits agroalimentaires***

22. L'argument le plus convaincant pour récompenser les relations commerciales entre les États membres de l'OCI est la complémentarité existant entre les États membres de l'OCI dans leurs systèmes alimentaires. Ce niveau élevé d'interdépendance est décrit dans la matrice des exportations et importations alimentaires au sein de l'espace de l'OCI. Alors que le Pakistan, le Kazakhstan, la Turquie, l'Égypte et Oman constituent les cinq plus grands exportateurs de céréales au sein de l'OCI, l'Algérie, l'Indonésie, l'Égypte, l'Iran et l'Arabie Saoudite représentent les plus gros importateurs de céréales. En ce qui concerne les produits laitiers, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Turquie, les Émirats Arabes Unis et la Malaisie sont les cinq principaux exportateurs, tandis que la Malaisie, l'Algérie, l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite sont les importateurs nets de ces produits.

23. De même, la Turquie, l'Égypte, l'Iran, le Maroc et le Pakistan sont les plus grands exportateurs de fruits et légumes au sein de l'OCI, tandis que le Kazakhstan, l'Indonésie, la Malaisie, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis sont les plus grands importateurs nets de ces produits alimentaires. En ce qui concerne les produits à base de viande, la Turquie, l'Arabie Saoudite, le Pakistan, les Émirats Arabes Unis et la Jordanie constituent les plus grands exportateurs parmi les États membres de l'OCI, tandis que la Malaisie, l'Iraq, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite sont également des importateurs nets[[12]](#footnote-12).

24. Compte tenu de ce scénario susmentionné, la promotion du commerce et la facilitation du commerce dans le secteur alimentaire augmenteraient le volume des échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI, si elles étaient exécutées parallèlement à la politique d'augmentation des capacités productives des pays ayant un plus grand potentiel de développement de leurs produits alimentaires stratégiques favorisant le commerce.

**Cadre d'action**

25. Les principaux domaines d'intervention de l'OISA pour assurer la croissance du sous-secteur du commerce alimentaire, à court et moyen termes, peuvent être résumés comme suit:

***Mise en œuvre des instruments liés au commerce de l'OCI***

26. Les divers instruments multilatéraux de l'OCI pour la promotion commerciale et économique stipulent diverses mesures nationales et internationales visant à promouvoir le commerce et l'investissement entre ses États membres. À cet égard, les mesures suivantes sont recommandées :

1. La signature, la ratification et la mise en œuvre de l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale (1977). Cet Accord n'a été signé que par 49 pays et ratifié par 32 pays. L'Accord prévoit, entre autres, la participation aux foires commerciales nationales des États membres;
2. La signature, la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de l'OCI sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements (1981). Cet instrument n'a été signé que par 38 États membres et ratifié par 29 pays. Sa disposition sur l'admission des investisseurs étrangers des États membres de l'OCI est très pertinente pour les relations commerciales alimentaires;
3. La signature, la ratification et la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales (1990). Cet Accord-cadre n'a été signé que par 40 pays et ratifié par 31 États membres. La disposition sur l'élimination des mesures tarifaires et non tarifaires et l'octroi du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) pour les produits des États membres de l'OCI est favorable à l'augmentation des échanges commerciaux alimentaires entre les États membres de l'OCI.

***Salon national du commerce alimentaire***

27. Les Etats membres de l'OISA / OCI sont invités à encourager l'organisation de salons professionnels de l'alimentation et de l'agriculture avec la participation active des autres Etats membres. Ceci est conforme aux dispositions de l'Accord Général de l'OCI sur la Coopération Economique et Technique et garantirait que les États membres soient tenus au courant des opportunités de commerce et d'investissement dans les autres pays de l'OCI. La participation des Établissements du Secteur Privé des États membres de l'OCI, notamment la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (ICCIA), favoriserait le partenariat entre les différents acteurs du secteur alimentaire et agricole de la communauté de l'OCI.

***Salon de l'alimentation et de l'agriculture de l’OISA***

28. Les États membres de l'OISA/ OCI doivent se résoudre à organiser tous les deux ans un forum sur les foires et les investissements dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture de l'OCI. Les États membres se porteront volontaires pour accueillir ces salons, dans le cadre de la solidarité entre pairs et d'objectifs économiques communs. Cette activité biennale assurera une interaction régulière entre toutes les parties prenantes du secteur alimentaire, y compris le public, le privé, le local, la communauté, les agriculteurs, les éleveurs, les jeunes et les femmes, pour une meilleure promotion du marché alimentaire. Autant que possible, les foires pourraient être organisées conjointement par l'OISA, le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'ICCIA ;

***Produits financiers islamiques pour le financement des investissements***

29. Il est nécessaire d'intégrer l'application des produits financiers islamiques dans les États membres de l'OCI aux fins du financement public et privé des petites et moyennes entreprises ainsi que de la croissance des petits exploitants agricoles, de l'autonomisation des jeunes et des femmes. À cet égard, les divers instruments financiers islamiques seront vulgarisés auprès des différents segments des populations de l'OCI. L'utilisation de produits financiers islamiques résoudrait les contraintes de l'exclusion financière comme expliqué ci-dessus, tout en facilitant l'accès à certains mécanismes de financement innovants comme Mudarabah, Musharakah, Ijara, Istisnah et Sukuk, ainsi qu'aux outils de finance sociale islamique, à savoir: Zakat, Wakf et Sadaqat, entre autres[[13]](#footnote-13).

***Financement du commerce alimentaire, investissements et crédits à l'exportation***

30. Les services des diverses institutions de l'OCI, notamment l'ITFC, l'ICIEC et la Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) ainsi que les agences nationales de financement dans les États membres de l'OCI sont nécessaires pour assurer le soutien des activités commerciales dans le secteur alimentaire, en collaboration avec l’OISA. En outre, les États membres doivent favoriser des contacts réguliers entre leurs agences de promotion du commerce et des investissements à des fins de promotion des exportations et des investissements dans le secteur alimentaire.

***Réglementation des normes Halal, procédures d'accréditation et de certification***

31. Les États membres de l'OISA exigent de meilleurs cadres réglementaires nationaux pour la promotion du marché halal, y compris la transformation du bétail, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques et le tourisme. Des campagnes de sensibilisation aux niveaux local et national sont nécessaires pour vulgariser le marché des produits halal, tout en garantissant une codification appropriée des normes et des procédures de certification dans l'environnement législatif national. L'OISA encouragera la coopération entre ses États membres en vue d'éliminer les obstacles techniques à l'exportation et à l'importation de bétail et d'autres produits alimentaires, grâce à l'harmonisation des normes et des procédures de certification. Cela comprendrait également le développement des capacités des différentes parties prenantes du marché alimentaire halal, y compris la collaboration avec les organismes de normalisation, d'accréditation et de certification locaux, nationaux et régionaux pour faciliter le commerce et la consommation de bétail de la manière la plus saine et conforme à la Charia.

***Transformation des aliments et pertes après récolte***

32. Conformément aux recommandations existantes sur la viabilité de la création de l'Association Islamique de Transformation alimentaire (IFPA) en tant qu'activité du secteur privé pour lutter contre les pertes après récolte et le gaspillage alimentaire, les États membres sont invités à valider la proposition de décollage précoce de l'IFPA, par la mobilisation des différentes chambres de commerce nationales de l'OCI et d'autres parties prenantes dans ce sous-secteur.

***Salubrité des aliments et mesures phytosanitaires***

33. La salubrité des aliments est définie comme l'absence ou les niveaux de risques acceptables ou sans danger dans les aliments qui peuvent nuire à la santé des consommateurs. En conséquence, les produits alimentaires doivent être exempts de tout danger microbiologique, chimique ou physique dans la nature, y compris ceux qui sont invisibles à l'œil nu: les bactéries, les virus ou les résidus de pesticides sont des exemples courants[[14]](#footnote-14). À cet effet, les États membres sont encouragés à soutenir le développement des capacités institutionnelles individuelles pour les inspections alimentaires, l'échantillonnage et l'analyse des risques et la gestion de la sécurité alimentaire, entre autres.

***Approche de la chaîne de valeur pour le développement des produits alimentaires et des produits agricoles stratégiques***

34. Le soutien au développement des capacités productives des États membres devrait constituer le pivot de la coopération intra-OCI dans le secteur alimentaire. Les pays à revenu intermédiaire de l'OCI, qui sont dotés de la production de certains produits agroalimentaires, sont invités à aider d'autres États membres moins dotés par le transfert de technologie et la coopération triangulaire. Les diverses institutions financières multilatérales aux niveaux national et intra-OCI devraient s'engager à soutenir les projets de «liaison inverse» pour une collaboration intra-OCI active.

***Développement de couloirs de transport et télécommunications***

35. Le développement d'un corridor de transport local, national et régional est crucial pour la facilitation des échanges entre les États membres. Il en va de même pour les télécommunications et le transfert de technologie. À cette fin, les États membres participeront à soutenir le développement des couloirs de transport dans leurs États respectifs, tout en appelant les partenaires nationaux, commerciaux, régionaux et internationaux à accorder la priorité aux projets dans les secteurs des transports et des télécommunications. Une attention considérable serait accordée au développement du segment du transport multimodal, y compris le transport aérien, maritime, ferroviaire et routier. Une plus grande attention serait également accordée au développement du corridor de transport dans les douze pays enclavés de l'OCI, en particulier ceux d'Asie centrale et d'Afrique subsaharienne.

**Intégration du rôle du secteur privé**

36. Le rôle du secteur privé dans la promotion du commerce et de l'investissement devrait recevoir l'attention voulue, à la fois pour le renforcement des capacités productives des États membres dans le secteur alimentaire, y compris la promotion et le financement du commerce alimentaire. Les différents segments et couches sociales de la société doivent être mobilisés pour une approche inclusive et intégrée du commerce et de la sécurité alimentaire. Le rôle des organisations de la société civile et des agences donatrices est crucial pour la promotion des investissements et l'entrepreneuriat social ainsi que pour les bonnes responsabilités sociales des entreprises. Le rôle des organisations communautaires, des conseils locaux, des agriculteurs et des éleveurs ainsi que des petits exploitants agricoles est très crucial à cet égard.

**L'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA)**

**le 12 mars 2020**

1. Rapport annuel du CIDC sur le commerce entre les États membres de l'OCI, 2018, pg.17 [↑](#footnote-ref-1)
2. ITC Trademap. 2018 par COMCEC, 2019 [↑](#footnote-ref-2)
3. ibidem [↑](#footnote-ref-3)
4. ITC Trademap cité dans COMCEC, 2019 pg.50 [↑](#footnote-ref-4)
5. COMCEC, 2019, pg.135 [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir le rapport du SESRIC intitulé "Réseaux de Transport dans les Etats Membres de l'OCI: Impact sur le Commerce et le Tourisme", Publications du SESRIC 2016. [↑](#footnote-ref-6)
7. Renforcer le rôle des Sukuk dans le financement du secteur agricole en Indonésie: modèles proposés, IRTI, IsDB, 2008. [↑](#footnote-ref-7)
8. Salaam Gateway, le 05 mars 2020 - Communiqué de presse. [↑](#footnote-ref-8)
9. Fitch Ratings, Dealogic [↑](#footnote-ref-9)
10. Shariah-compliant Trade Finance: Developments and Opportunities. Report Salam Gateway. April 12, 2017. [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/halal-food-market>

    [↑](#footnote-ref-11)
12. SECRIC Figure 2.14, pg.35 [↑](#footnote-ref-12)
13. Mudarabah est une forme de partenariat entre un propriétaire de fonds et un gestionnaire de fonds, tandis que Musharakah est une coentreprise d'investissement. Ijarah est un modèle de financement basé sur le crédit-bail, tandis que Istisnah est un contrat construit sur commande. Sukuk est une obligation à long terme conforme à la charia. Zakat est la taxe obligatoire pour les pauvres, tandis que Wakf est un fonds de dotation. Sadaqat est un cadeau islamique. [↑](#footnote-ref-13)
14. Site Web de la FAO [↑](#footnote-ref-14)